

TABLE RONDE REGIONALE SUR LA VOLAILLE BIO :

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES POULES PONDEUSES ET VOLAILLES DE CHAIR ?

10 Avril 2018 – LOUDEAC (22) – 14H À 17H

Initiative Bio Bretagne (IBB) organisait, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, une table ronde. Près de 80 participants (producteurs et opérateurs) sont venus faire le point sur le développement des filières volailles de chair et pondeuses Bio.



AU PROGRAMME : INTRODUCTION de Patrice Le Penhuizic (*Vice-président d'IBB et Président de la commission Bio régionale des Chambres d'agriculture de Bretagne*) | INTERVENTIONS de Juliette Protino (*SYNALAF*) et Goulven Oillic (*IBB*) | TABLE RONDE POULES PONDEUSES, avec Philippe André Richard (*Lann Bodiguen*) et François Dabadie (*SA Pinault-ABE*) | TABLE RONDE VOLAILLES DE CHAIR, avec Florent Nouet (*Unébio/VBO*) et Jean-Yvon Thomas (*Volailles de Bretagne*) | APPROVISIONNEMENT ET FABRICATION D'ALIMENTS BIO avec François Boucher (*Moulin du Poher*) | CONCLUSION de Denis Paturel (*secrétaire IBB*)

Journée organisée en partenariat avec :



Avec le soutien financier de :



www.bio-bretagne-ibb.fr

Association Interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique en Bretagne

Siret : N°401401 682 091 / TVA intracommunautaire : FR56 401 682 091 000 20

2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES

Tél. : 02 99 54 03 23 – contact@bio-bretagne-ibb.fr

En **introduction**, *Patrice Le Penhuizic a rappelé la forte croissance de la demande en produits bio, notamment en œufs. Les bretons sont des acteurs majeurs de la production d'œufs bio (en particulier dans les Côtes d'Armor et le Morbihan).*

Le développement des filières de volailles bio est aujourd'hui confronté à des enjeux stratégiques : la réglementation, qui risque de se durcir avec l'obligation à venir d'une alimentation 100% bio pour certains animaux, mais également des demandes accrues de la société, notamment vis-à-vis du bien-être animal, auxquelles les filières bio devront être attentives.

Dans ce contexte, beaucoup d'organisations de producteurs s'intéressent au développement des filières volailles bio et plusieurs modèles de production coexistent. **L'objectif de cette table ronde est de faire, avec les principaux opérateurs bretons, un point des perspectives de développement des filières bio de poules pondeuses et de volailles de chair.**

Quelles perspectives pour les filières avicoles bio en France ?

Juliette Protino, chargée de mission au SYNALAF a présenté les principales caractéristiques des filières françaises et du marché en volailles bio.

Le SYNALAF est l'instance de consultation et le porte-parole de toute la filière volaille AB auprès des pouvoirs publics (MAAF) mais aussi du parlement (rôle de lobby) et de l'INAO. Le syndicat est également membre d'une structure européenne, l'ERPA. A ce titre, il est intervenu auprès de l'Europe dans la réflexion sur l'évolution de la réglementation en AB.

En volaille de chair AB, le SYNALAF représente la totalité des filières organisées en AB, $\frac{3}{4}$ en filière pondeuses AB. Les adhérents du syndicat sont surtout localisés dans le grand ouest.

En termes de consommation, Juliette Protino souligne que le logo AB est bien connu des français : 97% des français le reconnaissent, lui font confiance, et lui associent la notion de respect de l'environnement. Le logo européen est par contre moins connu (1/2 français).

La production avicole AB en France représente dans son ensemble 1740 ETP, dont 1230 sur la filière œufs AB. En termes de proportion, la production biologique représente 1% des poulets en France et 10% des effectifs de pondeuses. En termes de marché, cela représentait, en 2016, 177 millions d'euros avec une forte croissance par rapport à 2015. La France est le 1^{er} producteur de poulets bio et d'œufs bio en Europe.

- › **En volaille de chair bio**, on compte en 2016 près de 800 exploitations agricoles. D'après l'enquête bâtiment menée par l'ITAVI, on a observé, en 2016, une augmentation de la construction et du taux de rénovation des bâtiments dans l'ensemble des bassins de production par rapport aux années précédentes. En 2017, l'augmentation de la production s'est confirmée avec une hausse de 18% des mises en place de poulets bio (10,5 millions de volailles bio).
- › **Le marché des œufs bio** est également en très forte croissance en 2017. L'Agence bio estime à 5 millions de poules pondeuses le cheptel bio en 2017, soit 10% du cheptel national.

En ce qui concerne **le marché des volailles de chair bio**, Juliette Protino rappelle que la consommation des poulets bio repose essentiellement sur les achats réalisés à domicile par les français. Les volailles bio sont achetées entières, prêts à cuire. Le poulet bio représentait ainsi, en 2017, 10,5% du marché du prêt à cuire, tandis qu'il reste anecdotique sur le créneau de la découpe.

En 2017, le prix des volailles bio en GMS était en moyenne de 9,81€/kg, soit une augmentation de 2% par rapport à 2016. 2017 est d'ailleurs la meilleure année depuis 2008 en terme de prix de vente. Par ailleurs, le marché du bio se caractérise également par le peu de promotions pratiquées en GMS (ce qui n'est pas le cas du tout en label rouge ou parfois des prix qui varient de 1 à 3).

En France, la GMS et les magasins spécialisés représentent les principaux circuits de distribution : 85% du poulet pattes et 75% de la découpe y sont vendus en 2017. La part vendue en magasin spécialisé tend néanmoins à diminuer au profit des GMS.

L'exportation est également en croissance. La part des poulets AB exportés représente environ 10% de la production nationale en 2017, avec deux destinations principales : Allemagne et Belgique. Les volailles bio continuent de séduire nos voisins malgré des spécificités réglementaires.

En synthèse, la tendance du marché des volailles bio est en croissance, grâce à une demande toujours plus forte des consommateurs et supérieure à l'offre.

Le marché des œufs bio se porte également bien. La consommation d'œufs bio des ménages français (à domicile) représente 16% en volume des ventes en GMS, soit une hausse de 14% par rapport à 2016. Le prix a également augmenté en 2017 (de 4%) après plusieurs années de baisse.

En bref, les filières bio en volailles de chair et en œufs sont aujourd'hui attractives. Le bio est incontournable et présent sur tous les segments de marché. Il attire des consommateurs de plus en plus jeunes et de profils variés grâce à une forte image de qualité (santé, respect de l'environnement et du bien-être animal, qualité organoleptique, etc.) et au renforcement des attentes sociétales. Les filières volaille et œuf sont aujourd'hui volontaires et souhaitent une augmentation en volume de 50% d'ici à cinq ans de la production biologique.

Néanmoins, Juliette Protino insiste sur **plusieurs points qui pourraient constituer des menaces**. Tout d'abord, les filières animales bio doivent se développer en cohérence avec la production végétale AB. Aujourd'hui, le développement des aliments bio issus de matières premières françaises ne suffit pas à couvrir les besoins du cheptel de volailles françaises (particulièrement en poules pondeuses). Par ailleurs, il existe aujourd'hui des différences marquées entre les différents pays européens quant à l'application de la réglementation AB. A titre d'exemple, les notions de croissance lente ou de lien au sol ne renvoient pas aux mêmes critères selon les pays.

Enfin, Juliette Protino aborde, en conclusion, les discussions en cours sur **le nouveau cahier des charges européen**. Débutées en 2014, elles devraient aboutir très prochainement à une nouvelle réglementation qui s'appliquera en 2021. Fin 2017, un accord sur le socle minimum, le règlement de base, a été trouvé et sera voté courant 2018.

Le règlement de base prévoit notamment :

- La possibilité d'utiliser des poussins non bio dans le cadre d'une dérogation (pendant 15 ans)
- L'obligation d'une origine régionale de l'alimentation des volailles d'au moins 30%. La région n'est pas définie dans le règlement de base. En France néanmoins, la région désigne la région administrative, ou en cas d'impossibilité, le territoire national.
- L'autorisation de 5% d'aliments non bio jusque fin 2025.
- L'autorisation de l'épointage en poules pondeuse
- Un encadrement de la taille des élevages : 1600 m² en volaille de chair et 3000 poules pondeuses par unité.
- La reconnaissance des vérandas comme une alternative au plein air pour les poulettes et les parentales.

Les règles détaillées, aussi appelées actes secondaires, sont en cours de discussion jusqu'en 2021. Le SYNALAF défend un ensemble de positions parmi lesquelles :

- Le respect d'une éthique de production, c'est-à-dire des tailles d'élevage raisonnables (aujourd'hui 480m² max et 3000 poules x 4/bâtiment et 2 bâtiments)
- Une qualité des produits avec un âge minimal d'élevage de 80 jours
- Des densités d'élevage réalistes et un réel accès au parcours plein air

Petit focus sur la région Bretagne

Goulven Oillic, coordinateur Filières à Initiative Bio Bretagne a fait un zoom sur la région Bretagne en présentant les principales caractéristiques des filières volailles de chair et œufs bio.

Toutes filières confondues, l'Agriculture Biologique rassemble aujourd'hui 2730 producteurs, soit 8% des fermes. La croissance du nombre de producteurs se poursuit, mais semble se ralentir par rapport aux deux années précédentes.

On compte, en 2017 environ 250 fermes en poudeuses bio et une soixantaine en volailles chair bio. C'est dans le Morbihan et dans les Côtes d'Armor que les fermes sont les plus nombreuses, mais également avec les densités animales les plus élevées. Ainsi, la moyenne régionale est de 5400 poudeuses/ferme, mais la densité animale s'élève jusqu'à 8000 poules/ferme dans les Côtes d'Armor. Les filières sont également plus organisées dans ces deux départements. En Ille-et-Vilaine et dans le Finistère, les circuits sont plus courts.

En ce qui concerne les opérateurs économiques, on dénombre une vingtaine d'acteurs en région : collecteurs, casseries, centres de conditionnement, etc.

Table ronde n°1 – Poules poudeuses

Cette table ronde a fait intervenir deux acteurs bretons des filières œufs bio : Philippe André Richard (Lann Bodiguen) et François Dabadie (SA Pinault-ABE).

Philippe André Richard, a d'abord présenté la vision que défend la société Lann Bodiguen en termes de production d'œufs bio : le respect d'un lien au sol de 20%, des fermes 100% bio, des céréales 100% françaises, un dimensionnement maîtrisé (6000 poules par bâtiment et deux bâtiments maximum par ferme).

Cette approche repose sur le respect de tous les intervenants : les éleveurs, les clients et les fournisseurs. Elle permet aux éleveurs d'être juste rémunérés de leur travail tout en conjuguant les valeurs de l'AB avec des moyens modernes de production pour assurer une qualité et sens du travail. Vis-à-vis des clients, il importe à Lann Bodiguen d'instaurer une relation pérenne en assurant un dialogue de qualité. Enfin, Philippe André Richard souligne l'attention que porte sa société aux consommateurs, à répondre à leurs attentes en termes de qualité gustative et sanitaire.

Lann Bodiguen regroupe aujourd'hui une douzaine de producteurs auxquels s'ajoutent 5 producteurs en projet. Tous s'inscrivent en cohérence avec les valeurs de l'entreprise.

Selon Philippe André Richard, le cahier des charges actuel induit un risque élevé de surproduction d'œufs bio. Le cahier des charges a en effet progressivement relevé les effectifs d'animaux maximum autorisés : aujourd'hui le plafond est de 24 000 poules alors qu'il était de 4500 dans les années 90. A cela s'ajoutent les élevages de certains pays européens qui sont soumis à des seuils différents : le cahier des charges danois autorise par exemple 40 000 poules poudeuses.

Dans ce contexte, la stratégie de Lann Bodiguen consiste à maintenir ses spécificités et rester attaché au principe de concertation avec les éleveurs. Communiquer auprès des clients est également primordial. Le risque de segmentation du marché est important.

François Labadie s'occupe du développement des poules bio chez Agrobio-Pinault. Agrobio-Pinault travaille depuis 20 ans dans l'AB et compte aujourd'hui 19 salariés.

La filière œufs bio représente chez Agrobio-Pinault 18 éleveurs et 23 bâtiments de 3000 à 12000 poules. La fourniture des aliments aux éleveurs repose sur un partenariat avec le Moulin du Poher. La structure travaille également avec une casserie à Ploërmel et plusieurs centres de conditionnement.

Le modèle de production d'œufs bio chez Agrobio-Pinaut repose également sur un ensemble de valeurs et de pratiques agricoles : l'ensemble des éleveurs sont 100% bio, les bâtiments sont statiques en lumière naturelles et pas trop volumineux, le parcours doit être le plus arboré possible.

Pour le groupe, les enjeux actuels du développement des œufs bio, sont la structuration d'une filière bio bretonne (respecter le lien au sol et donc, avoir des outils de stockage des céréales sur le territoire), mais également de répondre aux attentes des consommateurs tout en continuant à garantir un débouché aux éleveurs.

Agrobio-Pinaut est maintenant intégré au groupe d'Aucy qui dispose de sa propre filière de production d'œufs. Les perspectives de développement des œufs bio sont dorénavant réfléchies à l'échelle du groupe en lien avec les débouchés qu'offre la demande des GMS de supprimer les œufs en cage. La volonté du groupe est de remplacer les œufs en cage par des œufs bio ou plein air. Une très forte attention est apportée aux débouchés : « un œuf pondu, c'est un œuf déjà vendu ».

Après ce temps de présentation, la parole a été donnée à la salle. Plusieurs questions ont été posées aux intervenants.

Question 1- Le modèle de développement que vous préconisez autorise-t-il les volières ?

Philippe André Richard- Lann Bodiguen : En 1992, lors de la rédaction du cahier des charges français, il avait été question d'interdire le nid automatique aujourd'hui appelé nid traditionnel. Il ne faut pas s'interdire de s'intéresser aux nouveaux moyens de production qui permettent aux éleveurs de travailler dans de bonnes conditions tout en respectant les valeurs de l'AB. Certains éleveurs ont abandonné le caillebotis au sol au profit des volières. Mais il faut faire attention à bien définir ce que l'on entend par volière. Il en existe par exemple de 1 à 5 niveaux.

François Dabadie- Agrobio-Pinaut : Il n'y a actuellement pas de volières chez les producteurs ni dans les futurs projets. Le principe est intellectuellement intéressant sa compatibilité avec l'AB reste à démontrer. La volière pose notamment question en terme de nettoyage, surtout dans un contexte sanitaire fragile avec la grippe aviaire. Certains éleveurs ont préféré monter des jardins d'hiver qui présentent également des avantages et des inconvénients parmi lesquels la gestion problématique de la ventilation et de la température. L'élevage sur caillebotis semble aujourd'hui préférable, même s'il entraîne des problèmes de mouches. D'un point de vue budgétaire, les performances des volières d'un étage au regard de celle d'un bâtiment caillebotis, ne justifient pas l'investissement. Il n'y aura pas de volière pour les 5 prochaines années chez Agrobio-Pinaut.

Question 2 – Dans le contexte actuel de forte incertitude sur les prix de vente, préconisez-vous un plafond d'investissement ?

Philippe André Richard- Lann Bodiguen : Nos éleveurs travaillent avec des contrats et ne subissent donc pas forcément la crise sauf si le centre de conditionnement est contraint de faire remonter les problèmes de débouchés jusqu'aux éleveurs (avec obligation d'allongement des vides sanitaires par exemple). Il y a 4 ans, en périodes de crise, des éleveurs se sont vus imposés des vides sanitaires de 52 semaines. Aujourd'hui, l'incertitude pour l'éleveur concerne plutôt la durée du lot. Nous nous engageons sur la durée du lot et en cas d'aléa, l'éleveur est dédommagé. Par ailleurs, il est très difficile de faire un lien entre le niveau d'investissement optimum et l'état du marché : l'investissement se réalise sur 5 ans alors que le marché des œufs n'offre pas de visibilité à deux ans.

François Dabadie- Agrobio-Pinaut : Aujourd'hui, on a affaire à une nouvelle génération de producteurs. il y a 30 ans, on s'adressait à des éleveurs. Aujourd'hui, il y a de moins en moins de membres de la famille en capacité

de conseiller techniquement le producteur. Il est donc difficile de faire un lien entre le niveau d'investissement et la performance technique du bâtiment : des bâtiments 40 €/poule peuvent bien tourner et d'autres, 50€/poule, mal fonctionner. Il faut prioritairement regarder si la distribution de l'aliment (matériel), les coûts de production et la gestion de l'ambiance sont maîtrisés. Il est difficile d'avancer un chiffre brut : il faut regarder poste par poste. « *N'importe qui est capable de monter un bâtiment, il faut que l'éleveur ait la volonté et la capacité de passer 4 à 5 h/jour dans le poulailler.* »

Question 3 - Quelle est votre position par rapport au lien au sol et au local ?

Philippe André Richard- Lann Bodiguen : Il faut encourager les éleveurs actuels à produire des céréales. Mais tous les éleveurs ne sont pas céréaliers. Il faudra des approvisionnements hors ferme. 100% bio, ça veut dire « lien au sol sur la ferme » Il y a des fermes à Lann Bodiguen qui sont à 100% autonome (théoriquement) mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Nous exigeons 20%. Pour ce qui n'est pas produit sur la ferme, nous avons choisi de travailler avec du 100% français. Tout est tracé.

Question 4 - C'est par le marché et non par la technique qu'il va y avoir segmentation : comment allez-vous communiquer sur « votre premium, bio local qui sera décalé de 40% par rapport à un bio qui voyagera dans l'UE et trompera une partie des consommateurs »

Philippe André Richard- Lann Bodiguen : A une époque, les œufs bio coûtaient moins chers que les œufs Label Rouge. L'organisation de production n'a pas vocation à communiquer directement avec les producteurs puisqu'elle passe par des centres de conditionnements qui détiennent les marques et doivent se différencier sur le marché. A travers la filière que nous avons créée, l'enjeu est qu'il puisse y avoir une continuité dans le message à communiquer. Lorsque nous avons démarré la commercialisation des œufs, nous avons essayé de valoriser ces éléments de distinction. Nous avons aussi travaillé en MDD où il n'était pas possible de communiquer sur ces éléments. Nous avons donc travaillé sur notre propre marque. On était loin d'être les moins chers du marché. Il y a aujourd'hui des politiques de prix très différents selon les centres de conditionnement et des fortes différences de prix sur le marché.

Table ronde n°2 – Volailles de chair

Une table ronde avec Florent Nouet (Unébio / Volailles Bio de l'Ouest) et Jean-Yvon Thomas (Volailles de Bretagne)

Jean-Yvon Thomas a ouvert cette table ronde en présentant Volailles de Bretagne. Organisation de production de volailles de chair, Volailles de Bretagne représente aujourd'hui 110 éleveurs (en AB ou en conventionnel), produit et commercialise 60 000 volailles par semaine dont 2 000 en AB.

L'objectif de l'organisation aujourd'hui est d'accompagner le développement de l'ensemble des clients actuels et des partenaires éleveurs tout en protégeant les éleveurs des à-coups du marché grâce à la contractualisation.

Jean-Yvon Thomas souligne que Volailles de Bretagne intervient depuis peu sur le marché de l'AB. Cet engagement récent est lié à des demandes de l'abattoir LDC en Bretagne. Les 1ères mises en place en AB ont été effectuées fin 2017. Volailles de Bretagne s'appuie sur son savoir-faire en termes de volailles de qualité et sur sa reconnaissance en tant qu'acteur majeur de la volaille de qualité en Bretagne.

La stratégie de développement de l'organisation consiste à s'appuyer sur la marque Bretagne pour se différencier. Il existe déjà une IGP sur la volaille bretonne et l'objectif serait de développer un poulet bio sous IGP, sur des exploitations 100% bio. Afin de préserver cette niche « volaille bio fermière de Bretagne », une forte attention est apportée à la maîtrise des volumes de production : tout ce qui est mis en place chez les éleveurs doit être vendu à l'avance.

Quels sont les freins possibles au développement des volailles de chair bio ? Jean-Yvon Thomas en envisage principalement trois. Le premier est le risque de manque de matières premières bio françaises en lien avec un développement insuffisant des surfaces en culture bio au regard des besoins des élevages. Un autre risque est l'évolution de la consommation bio par les ménages : est-ce un effet de mode ou une révolution sociétale ? Enfin, dans le contexte actuel de forte asymétrie entre l'offre (très faible) et la demande (forte) en volailles bio, il y a un risque d'importations étrangères qui pourraient déstabiliser le développement des filières françaises.

Florent Nouet, a ensuite présenté la structure Volailles Bio de l'Ouest (VBO), sa stratégie de développement et sa vision de l'avenir de la filière. VBO une aujourd'hui une toute petite coopérative créée en 2014 qui regroupe 40 éleveurs tous en Agriculture Biologique. 10 éleveurs sont engagés dans le conseil d'administration de l'entreprise. La coopérative est multi-espèces : elle produit des poulets, dindes, pintades, etc.

Le maître mot en termes de pratiques agricoles est d'accepter la diversité des façons de produire tout en prônant une efficacité économique et écologique sur la ferme. Il y a des tailles et des types de bâtiments variés au sein des producteurs : de 100m² jusque 3 x 400 m². Les éleveurs respectent un cahier des charges exigeant, élaboré en lien avec les partenaires clients : le réseau Biocoop, l'abattoir Freslon, etc.

En termes de stratégie de développement, la coopérative promeut un lien au sol de 20% minimum sur la ferme et de 50% via la coopérative, des fermes 100% bio, des tailles max d'élevage et un développement à proximité de l'abattoir pour ne pas être moins disant que le cahier des charges Label Rouge.

La principale entrave au développement qu'envisage Florent Nouet et le manque de protéines bio françaises aujourd'hui.

Après les intervenants, c'est au tour des participants de prendre la parole et de poser des questions.

Question 1- Le cahier des charges bio français est plus restrictif que le cahier des charges européens. Quels surcoûts cela génère-t-il ?

Florent Nouet - VBO : VBO vend aujourd'hui un poulet premium avec des coûts de production plus élevés, en lien notamment avec le choix d'un approvisionnement en aliment français (le soja bio français coûte plus cher que le soja bio importé). Mais on est une petite coopérative, nous n'avons pas la volonté de sortir de notre savoir-faire. Jusqu'à présent, en réseaux spécialisés, la valorisation des produits est bonne.

Question 2- Comment se passe l'accueil de nouveaux producteurs ?

Jean-Yvon Thomas – Volailles de Bretagne : Les éleveurs intéressés nous appellent directement. Plusieurs profils d'éleveurs nous contactent : certains ont un bâtiment et un parcours sans terre en AB, d'autres sont déjà en Agriculture Biologique et cherchent à diversifier leurs productions. Les premiers ne sont pas acceptables au regard des valeurs de nous défendons.

Question 3- Y a-t-il une incompatibilité entre les labels AB et Label Rouge ?

Jean-Yvon Thomas – Volailles de Bretagne : Il y a un potentiel de développement sur les deux labels. On observe des éleveurs, qui étaient jusqu'à présent en Label Rouge, se convertir à l'AB. D'autres, sur des exploitations AB, choisissent de continuer à produire sous le cahier des charges Label Rouge.

Question 4- Y a-t-il des risques techniques spécifiques liés au passage du Label Rouge à l'AB ?

Jean-Yvon Thomas – Volailles de Bretagne : Certains éleveurs ont rencontré au début de leur conversion des difficultés techniques importantes, en lien notamment avec la variabilité de la qualité des matières premières en

bio. Néanmoins, avec du recul, nous constatons que les producteurs qui obtenaient des résultats corrects en Label Rouge ont des résultats corrects en AB, avec toujours une plus grande variabilité en AB lié à l'aliment.

Florent Nouet - VBO : On observe effectivement une certaine variabilité des performances et en particulier des indices de consommation. Pour pallier à la variabilité de la qualité des aliments bio, parmi les 50 éleveurs de VBO, une dizaine sont Fafeurs et produisent leur aliment sur la ferme.

Approvisionnement et fabrication d'aliments bio – Le témoignage du Moulin du Poher

Pour conclure cette après-midi dédiée aux filières volailles bio en Bretagne, François Boucher a apporté un éclairage sur la fourniture et la fabrication d'aliments bio.

Le Moulin du Poher est une usine d'aliment spécialisée en bio depuis 1996. Située à Carhaix, l'usine fournit une grande diversité d'élevage (dont l'élevage d'escargots). Elle est capable de répondre aux besoins de tout types d'animaux et au des cahiers des charges spécifiques.

L'usine produit aujourd'hui 25 000 t/an d'aliment. L'outil n'est pas saturé et pourrait produire plus. La zone de production est le grand ouest. En termes d'approvisionnement, le Moulin du Poher travaille avec Agrobio - Pinault et d'autres à l'échelle nationale.

Le principal frein au développement de l'activité est le manque de production végétale bretonne en AB, insuffisante pour nourrir les animaux élevés sur le territoire en AB. Pour combler ce déficit, il est nécessaire de recourir à des approvisionnements ailleurs en France voire en Europe. Par ailleurs, le prix des matières premières en Bretagne est historiquement plus élevé (en lien avec les structures des exploitations agricoles en région et aux conditions pédoclimatiques moins favorables que dans des zones plus céréalières). A l'échelle de la rotation, pour développer les surfaces destinées à l'alimentation animale, il faut jouer sur les complémentarités des cultures plus rémunératrices. En AB, les productions végétales pour l'alimentation animale sont très fortement concurrencées par le débouché alimentation humaine qui offre des prix beaucoup plus attractifs. C'est également un frein au développement des matières premières bio bretonnes.

Un autre frein au développement des filières volailles bio est technique. Il faut absolument maintenir, voire augmenter les niveaux de performance zootechniques (en lien avec les stratégies alimentaires, la composition et la qualité des aliments). L'alimentation 100% bio (aujourd'hui, le 95% bio est autorisé par dérogation) impacte encore fortement les niveaux de performance, en lien notamment avec la difficulté de fournir par l'aliment suffisamment d'acides aminés soufrés.

Question 1- Comment voyez-vous le développement du soja bio ?

François Boucher – Moulin du Poher : Certains opérateurs produisent depuis peu du tourteau de soja bio français. Néanmoins, il faut relativiser le besoin à moins que la réglementation impose le 100% bio de l'alimentation et que le tourteau de soja bio doive remplacer la fécule de pomme de terre et l'amidon. Dans ce cas, le soja ne pourra pas être remplacé par de la féverole ou du pois. On peut envisager d'extensifier la production mais les écarts de coûts risquent d'être très significatifs.

Question 2- Est-ce qu'avec l'augmentation de la demande, la part des importations de matières premières bio augmentent également ?

François Boucher – Moulin du Poher : Non. Il y a une tendance à l'augmentation des conversions d'exploitations de grandes cultures ailleurs en France. Il faut faire attention à bien raisonner les nouveaux assolements en lien avec la demande du marché.

Question 3- Les insectes sont-ils une matière première prometteuse pour l'aliment bio ?

François Boucher – Moulin du Poher : Les insectes sont aujourd'hui interdits par le cahier des charges français, au même titre que les farines de poisson. En volaille, ces deux types de farine pourraient être autorisées en bio sous conditions (usine 100% bio, pas de fabrication d'aliments pour les ruminants, etc.).

En conclusion de la journée, Denis Paturel, secrétaire d'IBB et membre du Synalaf et de la commission réglementation bio de l'INAO a remercié l'ensemble des participants d'être venus si nombreux assister à ces tables rondes. Cette forte participation démontre tout l'intérêt de ce genre de journée pour les acteurs des filières bio bretonnes.

Le marché de la bio est en plein essor. Pendant plusieurs années, le marché de l'AB a piétiné. En lien avec plusieurs scandales sanitaires et éthiques, le consommateur est aujourd'hui en attente de produits nouveaux, plus respectueux de la santé, la naturalité, la biodiversité, etc.

Il faut néanmoins rester attentif : le risque existe d'une surproduction. Ce risque concerne surtout la filière pondeuses où l'offre produit augmente rapidement et une demande qui continue à être soutenue : quand cette tendance s'arrêtera-t-elle ? Dans les plans filières construits dans le cadre des EGALIM, la filière pondeuse s'engage à atteindre rapidement une production de 50% d'œufs alternatifs (aux cages). On note en parallèle une volonté des politiques français de légiférer pour interdire la mise sur le marché des œufs de catégorie 3 qui sont pourtant aux normes européennes. Il faut être vigilant en AB à ne pas se confronter aux mêmes travers, c'est-à-dire à ne pas s'engager dans les des modèles de production qui ne seraient pas « montrables » et ne répondraient plus aux attentes des consommateurs.

Aujourd'hui, l'interprofession œufs défend les spécificités du cahier des charges bio français, en particulier sur l'accès au plein air : il faut que les animaux aient véritablement accès au parcours et que celui-ci soit attractif et arboré afin d'inciter les animaux à sortir. La conception des installations doit être pensée pour faciliter l'accès des animaux au plein air. Le dimensionnement maximum est également une spécificité française : les opérateurs doivent avoir au maximum 4 bâtiments de 6000 poules ou 2 bâtiments de 12 000 poules.

La contractualisation est nécessaire. Il faut continuer à améliorer la valorisation des volailles bio sur le marché pour accompagner les différents acteurs de la filière à surmonter tous les obstacles dont on ne sait pas encore de quelle nature ils seront dans l'avenir. Par exemple, les contrats proposés par les GMS ne vont pas au-delà de 5 ans alors que l'investissement est sur 15 ans.

En conclusion, les volailles bio constituent une formidable opportunité de marché, que ce soit au niveau des œufs ou des volailles de chair. Restons néanmoins attentifs à assurer un développement cohérent de la filière et des modèles montrables qui correspondent aux attentes de la société.